



Les Centres de Loisirs  
SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE

# Editorial



L'accueil de tous les enfants est l'une des priorités de notre municipalité. C'est pour cela que les équipes éducatives qui encadrent vos enfants dans les centres de loisirs ont bâti à leur intention un projet dynamique et novateur.

De l'accueil des enfants en situation de handicap ou souffrant d'allergies sévères, le service Jeunesse de la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire innove afin que tous, du plus petit au plus grand, trouvent plaisir à vivre ensemble une très belle aventure collective !

**Joël Guerriau**

*Maire de Saint-Sébastien-sur-Loire  
Sénateur de Loire-Atlantique*

# Fonctionnement

## Localisation

Dans le « Bois des Gripôts », chemin de l'Ouche des Landes

**Pour les 3 - 6 ans** Centre de Loisirs Marcellin Verbe : 02 40 03 51 79

**Pour les 6 - 12 ans** Centre de Loisirs Aimée Verbe : 02 40 34 46 18

## Activités

Différentes activités (de création, d'expression ou sportive) sont proposées aux enfants autant au centre de loisirs que dans d'autres équipements communaux (piscine, médiathèque, Crapa, etc...).

Les programmes d'activités proposés aux enfants sont disponibles chaque premier mercredi du mois au service Jeunesse, aux accueils des centres de loisirs et sur le site Internet de la Ville [www.saintsebastien.fr](http://www.saintsebastien.fr).

Nous vous demandons de porter une attention particulière à ces programmes car ils vous indiqueront si votre enfant doit apporter avec lui matériel ou vêtements particuliers (maillot de bain et serviette par exemple).

Les activités se déroulent de 9h30 à 11h30 et de 14h à 17h.



# Transports

## Transport des enfants au centre de loisirs

Le mercredi midi à la sortie de sa classe, si votre enfant déjeune au centre de loisirs, un car le transporte jusqu'au centre de loisirs. Des animateurs assurent l'accompagnement. Le soir, il peut aussi bénéficier d'une navette (le transport du retour sera alors impératif chaque mercredi. En cas de changement, il faudra prévenir le service Jeunesse).

Pendant les vacances scolaires, votre enfant peut utiliser le car de la Ville (itinéraire disponible au service Jeunesse et sur [www.saintsebastien.fr](http://www.saintsebastien.fr)).

Il est impératif qu'il utilise le même arrêt de car le matin et/ou le soir.

Des animateurs sont présents dans le car mais non aux arrêts.

Les parents sont donc responsables de leur enfant jusqu'au passage du car le matin et après le passage du car le soir.

Si vous ne l'autorisez pas à rentrer seul de l'arrêt du car à votre domicile et si vous n'y êtes pas présents pour l'accueillir lors du retour, il sera reconduit au Centre de Loisirs où vous devrez venir le chercher **(avant 18h30)**.

# Repas



Votre enfant prendra son repas au restaurant du groupe scolaire de la Profondine, situé près du Centre.

Un goûter lui sera servi vers 16h30.

## Réservation des repas

**Le mercredi** : 10 jours avant la présence de votre enfant au Centre, auprès du service Jeunesse au 02 40 80 86 25 ou par mail [jeunesse@saintsebastien.fr](mailto:jeunesse@saintsebastien.fr)

**Petites vacances scolaires** : 10 jours avant le début des vacances.

Vous pouvez annuler vos réservations : à n'importe quel moment sur présentation d'un certificat médical. Une semaine à l'avance dans tout autre cas.

**Il n'est pas nécessaire de réserver les demi-journées sans repas.** La fréquentation peut être régulière ou épisodique.

## Heures d'accueil au Centre de Loisirs

**Le mercredi** : Après-midi avec repas : arrivée au centre entre 11h30 et 12h  
Après-midi sans repas : arrivée au centre entre 13h30 et 14h  
L'enfant peut quitter le Centre entre 17h et 18h30

*Accueil possible le mercredi matin pour les familles sébastiennes (contacter le service).*

**Pendant les vacances scolaires** :

**Matinée sans repas** : Arrivée au Centre entre 8h et 9h30  
L'enfant peut quitter le Centre entre 11h30 et 12h

**Matinée avec repas** : Arrivée au Centre entre 8h et 9h30  
L'enfant peut quitter le Centre entre 13h30 et 14h

**Après midi sans repas** : Arrivée au Centre entre 13h30 et 14h  
L'enfant peut quitter le Centre entre 17h et 18h30

**Après midi avec repas** : Arrivée au Centre entre 11h30 et 12h  
L'enfant peut quitter le Centre entre 17h et 18h30

**Journée avec repas** : Arrivée au Centre entre 8h et 9h30  
L'enfant peut quitter le Centre entre 17h et 18h30

## Accueil d'enfants en situation de handicap ou souffrant de pathologies particulières

La Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire est signataire de la Charte de Déontologie pour l'Accueil des Enfants Handicapés dans les structures de loisirs non spécialisées.

Les équipes éducatives mettent tout en œuvre pour accueillir les enfants en situation de handicap (moteur, psychique ou sensoriel) ainsi que ceux souffrant de pathologies particulières (allergies alimentaires sévères faisant l'objet d'un P.A.I., maladies chroniques invalidantes...). Le service Jeunesse est à votre disposition pour adapter au mieux l'accueil de votre enfant, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec lui à ce sujet.

# Informations utiles

## Aide financière

Sous certaines conditions de revenus, vous pouvez bénéficier d'une aide financière du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville. Vous pouvez le contacter au 02 40 80 85 80 (6 rue Jean Macé).

## L'Espace Famille

Grâce à un code famille et un mot de passe fournis lors de votre inscription, vous pouvez de chez vous via le site Internet de la ville [www.saintsebastien.fr](http://www.saintsebastien.fr) :

- consulter le détail de votre compte espace famille
- alimenter votre compte ou régler votre facture par paiement en ligne sécurisé
- consulter vos réservations de repas.

## Horaires d'ouverture du service Jeunesse

<b>Le lundi</b>	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
<b>Le mardi</b>	de 13h30 à 18h30
<b>Le mercredi</b>	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30
<b>Les jeudi et vendredi</b>	de 13h30 à 17h30

## Pièces administratives indispensables à l'inscription de votre enfant

- Le carnet de santé de l'enfant.
- Le numéro de sécurité sociale dont il dépend.
- Le nom et le numéro d'adhérent de votre mutuelle.
- Le nom et le numéro de contrat d'assurance responsabilité civile (ou scolaire et extrascolaire) qui couvre votre enfant.
- Votre numéro d'allocataire C.A.F.
- Les derniers avis d'imposition du foyer et justificatif des prestations familiales.





**Saint-Sébastien** *Sud Loire*

Service Jeunesse  
Hôtel de Ville - Place Marcellin Verbe - BP 63329  
44233 Saint-Sébastien-sur-Loire cedex  
Tel : 02 40 80 86 25 - Email : [jeunesse@saintsebastien.fr](mailto:jeunesse@saintsebastien.fr)  
[www.saintsebastien.fr](http://www.saintsebastien.fr)